

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU 21 mars 2016**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Matthieu HECKLEN, Marie-Thérèse BARTH, Guy LOCHER, Martine BUIRETTE, Elisabeth HASSLER, Mathieu HARTMANN, Véronique MULLER, Michel GENDRIN, Danièle BACH, Belinda MARCHAL, Philippe MALASSINE, Claude LITSCHKY, Fanny FOLTZER, Philippe AYMONIN, Françoise RITTELMAYER.

Ont donné procuration :

Mme Elisabeth HASSLER à M. Philippe MALASSINE

Mme Guilaine WEISS à M. Matthieu HECKLEN

M. Marc HAEGELIN à M. Guy LOCHER

Est absent :

M. Jean-Pierre BADER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et salue la présence de la presse.

Il propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ajout en point 5.2 : Rénovation et réhabilitation de l'orgue Callinet – Avenant n°1,
- ajout en point 5.3 : Convention relative à l'opération d'effacement des réseaux d'Orange rue de la Chapelle,
- ajout en point divers : Révision du PLUi – Collaboration avec les communes et définition de référents,
- le point 3.3 – Subventions aux associations, est reporté à une séance ultérieure, le détail des attributions n'ayant pas encore été examiné par la Commission « Associations-Culture ».

Le Conseil Municipal accepte ces modifications.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Madame Danièle BACH.



ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2016**
2. **Urbanisme :**
 - **Approbation de la convention 2016 régissant le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols**
 - **Permis de construire**
 - **Déclarations préalables**
 - **Déclarations d'intention d'aliéner**
3. **Finances :**
 - **Fiscalité locale – Vote des taux 2016**
 - **Budget primitif 2016**
 - **Subventions aux associations (point reporté)**
4. **Personnel communal :**
 - **Recrutement d'agents non titulaires saisonniers**
5. **Travaux :**
 - **Prestation de taille, désherbage et entretien des espaces verts**
 - **Rénovation et réhabilitation de l'orgue Callinet – Avenant n°1**
 - **Convention relative à l'opération d'effacement des réseaux d'Orange rue de la Chapelle**
6. **Regroupement des CPI de Froeningen, Hochstatt et Zillisheim**
7. **Compte rendu de délégation**
8. **Divers :**
 - **Remerciements**
 - **Révision du PLUI – Collaboration avec les communes et définition de référents**
 - **Informations diverses**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2016**

N'appelant aucune observation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance ordinaire du 22 février 2016.

2. **Urbanisme**

2.1. *Approbation de la convention 2016 régissant le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols*

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth et les communes membres ont décidé, pour l'instruction des autorisations du droit des sols, de créer un service commun, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT.



En vertu de cet article, les effets de ce service commun sont gérés par convention entre la Communauté de Communes et les communes membres, ce qui a été fait pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2015.

A présent, il convient de conclure une nouvelle convention, pour l'année 2016. Par rapport à la convention conclue pour 2015, la seule modification réside dans la répartition des coûts du service commun pour l'année 2016.

Ainsi, la refacturation est établie en fonction d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe représente 25 % du coût total du service, répartie entre les communes au prorata de la population totale de chacune.

La part variable est calculée au prorata du nombre d'actes instruits par commune pour l'année concernée.

Lors de son conseil de communauté du 25 février 2016 la CCSI a approuvé les termes de la convention.

Vu l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu sa délibération du 23 mars 2015 portant création d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols avec la Communauté de Communes ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention, jointe en annexe, régissant le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, tels que présentés par Monsieur le Maire ;
- autorise Monsieur Matthieu HECKLEN, adjoint au Maire, à signer cette convention ainsi que tous actes s'y rapportant.

2.2. Permis de construire

Un dossier de permis de construire a été réceptionné en mairie, à savoir :

- Déposé par Madame Marie LETTERMANN, architecte à GUEBWILLER pour le compte de Monsieur Valéry LEPLEY domicilié à DIDENHEIM – 2, rue des Pyrénées, pour la construction d'une maison individuelle en ossature bois sur le terrain situé impasse des Roseaux, section 05 – parcelle 619/622.

Pour cette demande de permis de construire, un avis favorable a été émis.

2.3. Déclarations préalables

Quatre déclarations préalables ont été réceptionnées, à savoir :

- Déposée par la Société HOME LINES sise à HOCHSTATT pour le compte de Monsieur Julien DALLAMANO, domicilié à BRUNSTATT – 67, rue de Burn, pour les travaux de mise en place de 4 fenêtres de toiture sur la maison d'habitation sise 15, rue Antoine Stoffel et cadastrée section 21 – parcelle 119.



- Déposée par la Société FORCE ENERGIE de CLICHY pour le compte de Monsieur Pierre-Yves KLEIN, domicilié à HOCHSTATT – 44, Grand'rue, pour la mise en place de 12 panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison cadastrée section 05 – parcelle 237.
- Déposée par Monsieur Philippe GAENG, domicilié à HOCHSTATT – 14, rue des Nénuphars pour des travaux de remplacement de deux fenêtres de toit par deux nouvelles de taille plus importante et rajout d'une petite fenêtre de toit sur la maison cadastrée section 20 – parcelle 60.
- Déposée par Monsieur Sébastien ADRIEN, domicilié à HOCHSTATT – 32, rue de Heimsbrunn, pour l'extension d'une maison d'habitation d'une surface de 19,50 m². Ce projet de construction, prévu en ossature bois, sera édifié sur le terrain section 07 – parcelle N° 683.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

2.4. Déclarations d'intention d'aliéner

La mairie a été destinataire de deux déclarations d'intention d'aliéner :

- Pour le bien sis rue du Moulin, cadastré section 03 – parcelles 286/118, 289/117 et 290/116, propriété de Monsieur et Madame Davy MATHIS ;
- Pour le bien sis au lieu-dit Sewelen, cadastré section 12 – parcelle 64, propriété de Monsieur Patrick GOEPFERT ;
- Pour le terrain sis rue des Petits Champs, cadastré section 05 – parcelle 564/99, propriété de Monsieur Guy BAEUMLIN.

La commune n'utilise pas de son droit de préemption pour ces opérations.

3. Finances

3.1. Fiscalité locale – Vote des taux 2016

Pour mémoire, les taux des taxes directes en 2015 étaient de :

↳ Taxe d'habitation	13,10 %
↳ Foncier Bâti	10,73 %
↳ Foncier Non Bâti	56,12 %
↳ CFE	19,14 %

pour un produit attendu de 729 332 €

Les bases d'imposition de 2015 ont été réévaluées (+ 1 %) et viennent d'être notifiées aux collectivités par les Services Fiscaux.

A taux constants, le produit attendu s'élève à 745 466 € - sachant qu'à la suite d'une information récente de la DDFIP concernant les modifications pour les personnes à revenus modestes issues de la loi de finances 2016, les bases en matière de taxe d'habitation restent incertaines, notamment par rapport à celles données pour 2015.

Une légère hausse des taux est nécessaire pour faire face partiellement à la baisse des recettes de fonctionnement, notamment celles des dotations, et ce malgré les efforts consentis sur les dépenses de fonctionnement.



L'objectif est de minimiser la hausse des taux tout en préservant la capacité d'investissement de la commune – l'investissement étant nécessaire et générateur de retombées positives en termes financiers, pour l'attractivité de la commune et son développement économique.

Il propose une augmentation de 1% permettant de lever un produit supplémentaire de 7 500 € en 2016.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et, en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à 5 voix contre (M. Philippe AYMONTIN, Mme Fanny FOLTZER, M. Claude LITSCHKY, Mme Belinda MARCHAL, et Mme Françoise RITTELMAYER) et 13 voix pour :

- décide, d'augmenter de 1% les taux des taxes directes locales pour 2016, les fixant tels qu'il suit :

	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'habitation	3 632 000 €	13,23 %	480 514 €
Foncier bâti	2 145 000 €	10,84 %	232 518 €
Foncier non bâti	40 500 €	56,68 %	22 955 €
Cotisation Foncière des Entreprises	87 700 €	19,33 %	16 952 €
TOTAL RECETTES FISCALES			752 939 €

M. Claude LITSCHKY fait part de son désaccord par rapport à cette augmentation de taux qui s'additionne à celles des autres collectivités et entame encore plus le pouvoir d'achat des habitants, et qui a, par conséquent, un effet néfaste sur la croissance.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2014, la commune s'est vu ponctionner plus de 70 000 € de dotations sous la forme de baisses ou de reversements. A cela s'ajoutent des charges nouvelles à assumer telles que les nouveaux rythmes scolaires et l'instruction des autorisations du droit des sols (plus de 30 000 € /an).

Cette hausse de la fiscalité ne vient que participer à couvrir partiellement ces baisses de recettes et ces charges nouvelles.

Additionnée aux efforts consentis sur la maîtrise des dépenses (mise en concurrence et groupement pour les assurances, mise en concurrence pour la fourniture du gaz et de l'électricité,...) et sur l'attention apportée à chaque dépense, elle permet à la commune de se donner un minimum de capacité d'investissement tout en restant raisonnable.

Continuer à investir est important car une réduction de l'investissement des collectivités est aussi négative pour la croissance et pour l'emploi.



3.2. Budget primitif 2016

Monsieur le Maire reprend les éléments constitutifs du budget primitif 2016 tels qu'ils ont été présentés de manière détaillée en commissions réunies du 14 mars 2016, en équilibre comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	1 264 800,00 €	1 637 898,37 €
Recettes	1 264 800,00 €	1 637 898,37 €

Le budget primitif 2016 est élaboré en intégrant :

- ✓ les contraintes liées au contexte économique et politique difficile et les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances 2016,
- ✓ la situation financière de la commune.

Un budget qui, malgré un contexte économique difficile et une baisse des dotations de l'Etat, se montre **volontariste et responsable**, construit autour des principes de la **transparence**, la **prévoyance** et la **maîtrise des dépenses publiques**.

Les orientations budgétaires de l'exercice 2016 ont été développées lors des séances des commissions réunies du 1^{er} février 2016 et du 14 mars 2016.

Monsieur le Maire présente le budget par chapitre en donnant les principales explications quant au contenu et aux raisons d'évolutions des différentes dépenses et recettes.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	CA 2015	BP 2015	Proposé au BP 2016
Recettes de fonctionnement - TOTAL	1 338 164,25 €	1 283 740,82 €	1 264 800,00 €
013 - Atténuations de charges	3 809,55 €	0,00 €	3 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	67 476,42 €	58 754,82 €	51 404,82 €
73 - Impôts et taxes	804 844,54 €	815 306,00 €	821 483,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	381 225,66 €	350 080,00 €	333 319,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	42 762,06 €	42 400,00 €	46 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	38 046,02 €	17 200,00 €	9 093,18 €
Dépenses de fonctionnement - TOTAL	949 904,33 €	1 283 740,82 €	1 264 800,00 €
011 - Charges à caractère général	369 826,68 €	404 530,00 €	421 362,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	320 873,30 €	366 520,00 €	361 147,00 €
014 - Atténuations de produits	107 488,00 €	107 544,00 €	107 263,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	4 784,00 €	3 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement (prévisionnel)	0,00 €	228 000,00 €	210 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	121 767,23 €	137 362,82 €	124 528,00 €
66 - Charges financières	29 949,12 €	34 000,00 €	36 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

Les recettes et les dépenses estimées permettent un dégagement prévisionnel à la section d'investissement à hauteur de 210 500,00 €.



La section d'investissement se présente comme suit :

Section d'investissement

Chapitre	CA 2015	BP 2015	Proposé au BP 2016
Recettes d'investissement - TOTAL	570 967,94 €	1 432 297,70 €	1 637 898,37 €
021 - Virement de la section de fonctionnement (prévisionnel)	0,00 €	228 000,00 €	210 500,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	77 000,00 €	120 999,24 €	110 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	384 500,22 €	384 500,22 €	388 259,92 €
13 - Subventions d'investissement	62 768,48 €	446 349,00 €	412 690,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 700,00 €	296 448,48 €	516 448,45 €
Dépenses d'investissement - TOTAL	495 849,58 €	1 432 297,70 €	1 637 898,37 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	210 716,73 €	135 598,37 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	3 000,00 €	10 000,00 €
16 - Emprunts et dettes (remboursement en capital)	116 340,84 €	116 062,49 €	115 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	9 191,92 €	25 000,00 €	6 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Opérations d'équipements	370 316,82 €	1 058 518,48 €	1 354 300,00 €

En dépenses, les opérations avaient déjà été examinées lors de la séance des commissions réunies du 1^{er} février 2016, mais ont subi quelques changements afin de tenir compte des contraintes budgétaires.

Outre les dépenses relatives au remboursement du capital de la dette pour un montant de 115 000,00 € (dont une partie prévue pour un nouvel emprunt dont le montant sera à préciser en fonction du montant et des conditions), 2016 verra la poursuite de travaux de réhabilitation de certains bâtiments (église/orgue) ainsi que la mise en œuvre de nouveaux dossiers de travaux.

Le total des dépenses relatives aux opérations d'investissements s'élève à 1 354 300,00 €.

Les programmes d'investissement sont présentés de manière détaillée.

- Opération 013 – Ecoles : 60 500 €.
 - ✓ la priorité est donnée au projet informatique de l'école élémentaire et à la réalisation d'une première tranche de l'agenda d'accessibilité auquel est tenu la Commune.
 - ✓ une enveloppe de 4 500 € pourra également être consacrée à l'école maternelle (pour l'aménagement d'un placard ou autre).
 - ✓ pour des raisons budgétaires, et compte tenu des nombreux travaux dont a bénéficié l'école primaire en 2016, la réfection de la dernière salle de classe (ULIS) pas encore refaites est reportée en 2017.
- Les travaux de la Mairie (Opération 014) seront réduits à 10 500 € pour :
 - ✓ la finalisation des stores BSO,
 - ✓ l'acquisition d'un matériel de sauvegarde NAS externalisé pour plus de sécurité, le système de sauvegarde par cartouche étant désormais défaillant.



- En voirie (Opération 016), la majeure partie du budget est consacrée aux travaux d'enfouissement des réseaux, travaux d'éclairage public et réaménagement de la voirie (362 000 €). Ces travaux sont subventionnés par le Syndicat d'Electricité et peut-être le Conseil Départemental du Haut-Rhin (passage lors d'une prochaine commission permanente).
Sont également prévus : l'éclairage public rues de la Vallée / des Cigognes, la mise en place de panneaux au niveau des venelles et divers travaux en matière de signalisation ou panneaux (notamment dans la rue du Bourg).
- En prévention des risques (Opération 017) : un budget de 9 000 € en vue de l'acquisition de terrains pour la réalisation du bassin de rétention bassin versant du Breyelgraben.
- Un budget d'investissement de 3 000 € est prévu pour du matériel pompier et vêtements de feu conformément à leur demande (Opération 018).
- La poursuite de la réhabilitation de l'église pour 220 000 € et de la restauration de l'orgue pour un budget de 176 000 € sera en partie pris en charge par le Conseil de fabrique avec la participation de l'Association des Œuvres Saints Pierre et Paul ainsi que par l'Association des Amis de l'orgue Callinet (Opération 022)
- La construction d'un local commercial (Opération 25) destiné à accueillir une épicerie de produits locaux / produits de la ferme dans la future zone de chalandise sur l'ancien terrain de football devrait voir le jour dès 2016. Le permis de construire vient d'être accordé. Budget de 480 000 € dont 100 000 € de DETR.
- Les 4 500 € du produit de la chasse, déduction faites des frais de garderie, sont provisionnés par les chemins ruraux (Opération 26).

Les recettes d'investissement comprennent invariablement les excédents de fonctionnements capitalisés (388 259,92 €) l'autofinancement prévisionnel (210 500 €), les dotations et subventions, ainsi que les recettes courantes d'investissement.

Le Fonds de Compensation de la TVA est estimé en 2016 à 60 000 €.

S'agissant de la problématique des octrois de subventions des financeurs institutionnels tels que l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental... les conditions d'éligibilité des projets de travaux deviennent de plus en plus drastiques d'année en année, expliquant leur raréfaction.

Pour 2016, les demandes de subventions départementales « PIL » (Programme d'Intérêt Local) pour les travaux de voirie rue de la Chapelle et Grand'rue n'ont pas abouti. En effet, pour éviter un émiettement de la distribution, le Conseil départemental a recentré ses crédits sur les collectivités ayant le plus de difficultés à financer leurs investissements. Au regard de sa capacité d'endettement, Hochstatt n'a pas été ciblé parmi les bénéficiaires.

Pour 2016, certaines sont néanmoins déjà certaines :

- Réaménagement du CPI : contrat territoire de vie – PIL du Conseil départemental 68,
- Orgue : contrat territoire de vie – projets structurants CD68 + Fondation du Patrimoine + Association des Amis de l'Orgue Callinet,
- Travaux intérieurs de l'église : Conseil de Fabrique,
- Construction d'un local commercial épicerie de produits locaux : DETR,
- Enfouissements rue de la Chapelle : Syndicat d'Electricité.



Le recours à un emprunt sera nécessaire, afin de financer ces investissements. Le montant inscrit pour équilibrer le budget primitif 2016 s'élève à 516 448,45 € et devra être ajusté en fonction de l'avancée des différents projets.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote le Budget Primitif 2016.

3.3. Subventions aux associations

L'enveloppe budgétaire dédiée aux subventions aux associations est maintenu au même niveau que 2015, soit 21 800 €.

Ce point est reporté à une séance ultérieure, le détail des attributions n'ayant pas encore été examiné par la Commission « Associations-Culture ».

4. Personnel communal - Recrutement d'agents non titulaires saisonniers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de proroger le principe de l'embauche de jeunes gens et jeunes filles originaires de la commune durant les vacances scolaires de printemps et de la Toussaint et durant les mois de juillet et d'août, afin de renforcer l'équipe technique municipale.

Ces jeunes seront principalement affectés à l'entretien des espaces verts et de la voirie. Ils bénéficieront d'un contrat à durée déterminée d'agents non titulaires, effectueront un horaire de 35 heures hebdomadaires et leur traitement sera basé sur le 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération – catégorie C des grades et emplois territoriaux.

Le Conseil Municipal est invité à proroger le principe du recrutement de personnel non titulaire, chaque année, durant les mois de juillet et d'août.

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la municipalité,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'agents non titulaires, pour un besoin durant les vacances scolaires de printemps et de la Toussaint et durant les mois de juillet et d'août ;
- prévoit que la rémunération de ces agents s'effectuera par référence au 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés d'engagement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents recrutés sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice.



5. Travaux

5.1. Prestation de taille, désherbage et entretien des espaces verts

Tel que présenté en commissions réunies du 14 mars 2016, Monsieur le Maire explique que, comme chaque année, la commune confie des travaux d'entretien des espaces verts à un prestataire externe :

- abords du parking du stade : désherbage et taille,
- massif en talus devant le stade de football : travaux de désherbage et de taille + apport de copeaux de bois,
- cimetière : désherbage cimetière,
- route départementale : engazonnement prairie fleurie, désherbage, taille et apport de copeaux de bois.

Monsieur Guy LOCHER a sollicité deux devis auprès d'ACTILOG de Mulhouse et de l'association RE-SOURCES Paysage de Hirtzbach.

Sur la base du même nombre de passages qu'en 2015, les prix des deux prestataires sont pratiquement équivalents à 10 000 € chacun.

M. LOCHER propose de scinder les prestations :

- une partie des prestations à ACTILOG pour un budget estimé de 4 200 € : entretien des abords du terrain de football (parking + talus) et cimetière,
- et une partie des prestations à RE-SOURCES Paysage pour un budget estimé de 4 000 € : entretien des abords de la route départementale (dont le gazon fleuri).

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de donner suite à la proposition effectuée par l'entreprise ACTILOG de MULHOUSE pour la partie entretien du parking du terrain de football (500 € HT / intervention) et cimetière (535 € / intervention),
- décide de donner suite à la proposition effectuée par l'entreprise RE-SOURCES de HIRTZBACH pour la partie entretien des abords de la route départementale (1 720 € HT la première intervention et 880 € HT / intervention supplémentaire sur demande),
- charge Monsieur le Maire de signer les commandes y afférent.

Monsieur Guy LOCHER précise que le talus aux abords du football ne sera pas à faire car il a été refait correctement par ACTILOG suite à sa demande.

Le nombre de passage sera ajusté selon la météo, en plus ou en moins par rapport à 2015.

5.2. Rénovation et réhabilitation de l'Orgue Callinet – Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 7 septembre 2015, le Conseil Municipal a attribué la réhabilitation de l'Orgue Callinet à l'entreprise MULHEISEN d'ESCHAU pour un montant de 132 436,00 € HT soit 158 923,20 € TTC, toutes options incluses.

Suite au démontage de l'orgue, le facteur d'orgues préconise des adaptations des travaux prévus initialement (travaux complémentaires et moins-values), chiffrées à 5 121,00 € HT soit 6 145,20 € TTC, ceci sans bouleverser l'économie du marché.

Ces travaux ont été validés par Monsieur Jean-François STREHLER, Président de l'Association des Amis de l'Orgue Callinet après avis de l'expert Monsieur TOSI.



Une prestation supplémentaire pour la réalisation d'un panneautage latéral neuf s'avère également nécessaire, chiffrée par MUHLEISEN à 3 690,00 € HT soit 4 428 € TTC.
Un devis comparatif a été demandé au menuisier CHIODETTI pour la partie menuiserie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Hochstatt du 22 avril 2014, en vertu de laquelle le Maire a délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés,

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal qui prend acte :

- de la signature de l'avenant n°1 de 5 121,00 € HT soit 6 145,20 € TTC qui porte le montant total du marché à 137 557,00 € HT soit 165 068,40 € TTC.

Monsieur le Maire rend compte de la visite des ateliers MUHLEISEN qu'il a faite avec Monsieur STREHLER et trois personnes de l'Association des Amis de l'Orgue Callinet qui a permis de comprendre l'ampleur et la complexité du travail de réhabilitation.

Mme Françoise RITTELMEYER demande si un entretien régulier est prévu. En effet, un entretien annuel de l'instrument sera prévu.

5.3. Convention relative à l'opération d'effacement des réseaux d'Orange rue de la Chapelle

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement et d'aménagement de la voirie ont débuté rue de la Chapelle.

Il était opportun de profiter de l'ouverture de la voirie pour enterrer le réseau aérien de télécommunication.

Vu l'article L2224-35 du CGCT ;

Considérant que cet enfouissement du réseau de télécommunication répond à un intérêt communal, à savoir l'amélioration du cadre de vie et l'environnement visuel des habitants ;

Considérant dès lors que ces travaux ne procurent pas un avantage concurrentiel à Orange et que donc la dépense sera rapportée intégralement par la collectivité ;

Considérant le projet de convention n° CNV-HD4-11-14-00053382 relatif à l'opération d'effacement des réseaux d'Orange dans la commune de Hochstatt ;

Considérant le prix de la prestation pour un montant de 7 548,00 € net, à charge totale de la Commune ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de valider la convention n° CNV-HD4-11-14-00053382 relatif à l'opération d'effacement des réseaux d'Orange dans la commune de Hochstatt portant sur un montant de 7 548,00 € net,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Orange,
- dit que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2016 – Opération 016 – Voirie et réseaux.



6. Regroupement des CPI de Froeningen, Hochstatt et Zillisheim

Monsieur le Maire rappelle le projet de regrouper les CPI des communes de Froeningen, Hochstatt et Zillisheim, suite à l'accord du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Hochstatt réunis le 12 janvier dernier, et aux discussions préalables avec les maires de Froeningen et Zillisheim.

La mise en commun des moyens humains et opérationnels est une volonté, et apparaît aussi comme une nécessité dans un contexte de raréfaction des volontaires, afin d'assurer dans les meilleures conditions les services en matière de premiers secours.

A ce jour, la forme juridique de ce regroupement n'est pas arrêtée.

La création d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), comme initialement prévu, n'est pas validée par le Préfet, arguant de la disparition programmée de tous les syndicats dans le cadre de la loi NOTRe.

Une solution pourrait être la dissolution des 3 CPI pour en créer un unique qui fonctionnerait sous convention entre les 3 communes.

Il fait part de la réponse de Monsieur René DANESI, Président de l'AMHR, en ce qui concerne le courrier adressé au Préfet, dont copie a été transmise aux parlementaires du Haut-Rhin et au lieutenant-colonel THILL.

Lors de l'Assemblée Générale de l'AMHR début mars, le Préfet a entrouvert la possibilité d'une dérogation des CPI non intégrés (des CPI restés communaux non intégrés au SDIS) sous conditions : CPI opérationnel 24h/24 et faisant partie d'un plan départemental des CPI à élaborer.

Cette démarche pourrait voir le jour en 2017.

En attendant, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de prendre une délibération de principe sur ce projet de regroupement.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de regrouper les Centres de Première Intervention des communes de Froeningen, Hochstatt et Zillisheim.

7. Compte-rendu de délégation

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

Travaux de couverture zinguerie du clocher de l'église

Finalisation de la 2^{ème} partie des travaux de couverture zinguerie du clocher côté route par l'entreprise SCHWERTZ de BITSCHWILLER pour 9 067,63 € HT soit 10 881,16 € TTC.



8. Divers

8.1. Remerciements

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇒ Madame Fernande FLUCK
- ⇒ Monsieur et Madame Claude DEHR
- ⇒ Monsieur et Madame Roland FUCHS
- ⇒ Monsieur et Madame Joseph BIEHLER
n'ayant pu, pour raisons de santé, participer à la fête des Aînés le 10 janvier dernier, se sont vue remettre un colis en compensation.

- ⇒ Monsieur et Madame Guy HAENLIN
pour l'arrangement offert par la commune à l'occasion de leurs noces de diamant.

8.2. Révision du PLUi – Collaboration avec les communes et définition de référents

Le diagnostic territorial dans le cadre de la révision du PLUi a récemment été présenté et est consultable en mairie et sur le site internet de la communauté de communes.

La procédure de révision implique la collaboration des communes par le biais d'un comité technique municipal, qui propose une déclinaison locale des objectifs et orientations, notamment en participant à l'élaboration des pièces réglementaires (zonage + règlement) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Un ou deux référents de ce comité sont désignés, en plus du maire, afin de faciliter les échanges entre la CCSI et les communes.

Il y a lieu de constituer ce comité technique municipal et de désigner un ou deux référents.

Monsieur le Maire propose de composer ce comité technique municipal des membres de la commission Travaux.

Mesdames Danièle BACH et Martine BUIRETTE sont désignées référentes.

Cette proposition est approuvée par les membres présents.

8.3. Informations diverses

Arrêt du financement de l'opération animation-été :

L'opération animation-été a été initiée en 1983 et avait comme objectif de lutter contre le désœuvrement estival des enfants en incitant les communes à proposer chaque année des activités sportives et socio-éducatives.

Arguant la baisse des crédits et la nécessité de redéfinir ses priorités, et eu égard au constat que le développement régulier de l'opération soit aujourd'hui très largement financée et gérée par les collectivités elles-mêmes, l'Etat (CNDS) a décidé d'arrêter son financement.

ERDF :

Rencontre ERDF pour les élus : le 19 avril 2016 de 18h à 19h30 à la CCSI.

Visite de chantier pour découverte des métiers ERDF : le 3 mai matin à MANSPACH ou le 13 septembre dans le secteur de Ferrette.



Rappel de quelques dates à retenir :

Lundi 25 avril 2016 à 19h00 : Conseil Municipal,

Samedi 23 avril 2016 à 8h30 : Haut-Rhin Propre (rendez-vous au dépôt communal).

Interventions diverses :

- **Madame Marline BUIRETTE** fait part du bruit intenable causé par des véhicules motorisés dans la forêt, malgré des panneaux et des arrêtés interdisant leur circulation. Elle s'interroge sur l'emplacement des panneaux qui ne seraient peut-être pas assez visible.

- **Monsieur Guy LOCHER** dresse le compte-rendu de la dernière réunion du SIGFRA :

Le principal point était le vote du budget qui s'élève à 3,4 millions dont 2,5 millions provenant de la vente de bois. Pour la commune de Hochstatt, qui a déjà vendu pour 16 000 € de bois lors de la dernière vente, le produit attendu est estimé à 27 000 €.

Il n'y a quasiment pas d'investissement, les bûcherons étant propriétaires de leurs matériels.

Comme beaucoup de communes ne veulent plus faire de sylviculture, la gestion du personnel a été nécessairement adaptée : près de 3 000 heures ne sont pas affectées, ce qui explique que les contrats à durée déterminée n'ont pas été reconduits. Une réflexion est menée sur les modalités de rémunération des bûcherons.

- **A la demande de Madame Véronique MULLER**, un point sur les travaux de l'église est fait : la peinture est terminée, l'échafaudage a été retiré, et tous les bancs ont été rapportés dans l'église et sont en train d'être nettoyés et lasurés. Les travaux d'électricité sont en cours de finalisation. La pose du parquet est prévue au mois d'avril. La réouverture de l'église est envisagée pour la fin du mois de mai.
- **Madame Belinda MARCHAL** présente l'association « Bouchons et Compagnie » de Riedisheim, qui récupère des bouchons en vue de trouver des fonds pour améliorer le quotidien des enfants en pédiatrie. Un collecteur pourrait être installé à l'école car il y en a déjà un à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.

Le Maire,
Michel WILLEMANN

